

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 04 juillet 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant dans le cadre d'un déménagement pour les besoins de la maison numéro 11, Eelchesgewan à Leudelange :

## Stationnement interdit (C,18)

Le jeudi 10 juillet 2025 de 07.00 heures jusqu'à 18.00 heures, le stationnement est interdit au Eelchesgewan, du côté impair, à côté de la maison numéro 11, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 07 juillet 2025.

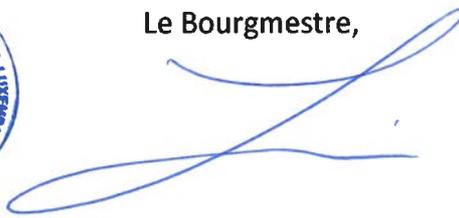
Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Lou Linster